

**MAIRIE DE PROPRIANO**



6, Avenue NAPOLEON III

20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Propriano, le 1<sup>er</sup> Avril 2016

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

- 1- Contrat éducatif Local 2016.
- 2- Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse entre la Commune, la CAF et la MSA (Crèche et ALSH).
- 3- Classement de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de la Miséricorde.
- 4- Vente SNC VALINCO/Commune.
- 5- Renouvellement convention d'occupation du domaine public T.D.F.
- 6- Autorisation d'Occupation Temporaire Plage du Lido.
- 7- Avenant N°1 au bail de la Gendarmerie.
- 8- Attribution du marché pour le nettoyage du cimetière.
- 9- Attribution du marché pour le nettoyage des plages.
- 10- Attribution du marché de travaux de voirie rue Bonaparte et quartier Grossetti.
- 11- Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase.
- 12- Attribution des marchés pour la construction d'un gymnase.
- 13- Vote du plan de financement N°2 relatif aux cuves de carburant aviation à l'aérodrome de Tavarìa.
- 14- Approbation du projet et vote du plan de financement du projet de vidéosurveillance à l'aérodrome de Tavarìa.
- 15- Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.
- 16- Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2015.
- 17- Adoption des comptes administratifs pour l'exercice 2015.
- 18- Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2015.
- 19- Affectation du résultat d'exploitation du budget du port de plaisance pour l'exercice 2015.
- 20- Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'aérodrome de tavarìa pour l'exercice 2015.
- 21- Impôts locaux-Vote des taux 2016.
- 22- Subvention d'Exploitation 2016 au Port de Plaisance de Propriano.
- 23- Subvention d'Equipement 2016 au Port de Plaisance de Propriano.
- 24- Budgets Primitifs pour l'exercice 2016.

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> Avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Contrat Educatif Local 2016.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Educatif Local est développé grâce à un partenariat entre l'Etat et les Collectivités Locales.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le Contrat Educatif Local du Valinco regroupe les six communes: Arbellara, Fozzano, Olmeto, Propriano, Ste Marie Figaniella, Viggianello.

Les objectifs de ce contrat sont pluriels et sont facteurs à favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement de la personnalité des enfants et des jeunes, leur apprentissage à la vie sociale et citoyenne, leur accès à la diversité des lieux de savoir et de pratique.

La vocation de ce contrat est la recherche d'une convergence active de tous les partenaires potentiels de manière à mobiliser toutes les ressources locales dans et hors l'école.

Le présent contrat se propose de développer des activités sportives, culturelles et éducatives pendant le temps scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire.

La Commune de Propriano centralise les financements prévus dans la contractualisation du partenariat et engage les dépenses prévues dans le cadre des actions qu'elle coordonne.

Le coût prévisionnel du Contrat pour l'année 2016 s'élève à 39.750 € selon le partenariat financier suivant :

- Commune de Propriano : 19.500 €
- Commune d'Olmeto : 1.500 €
- Commune de Fozzano : 900 €
- Commune de Viggianello : 450 €
- Commune de Ste Marie Figaniella : 100 €
- Commune d'Arbellara : 100 €
- Déficit 2015 : - 1.020,48 €
- D.D.C.S.P.P. – Etat : 4.200 €
- C.T.C : 6.500 €
- Conseil Départemental 2A : 4.500 €
- C.A.F : 2.000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Contrat éducatif local pour 2016.
- VOTE le plan de financement ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à solliciter les partenaires financiers concernés.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 1<sup>er</sup> Avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**Mairie de Propriano**  
Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> Avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Renouvellement Contrat Enfance et Jeunesse entre la Commune, la CAF et la MSA (Crèche et A.L.S.H).

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2005, approuvant le Contrat Enfance et Jeunesse entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2008, approuvant le Contrat Enfance et Jeunesse entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2009 relative à l'avenant au Contrat enfance et jeunesse et la convention d'objectif et de financement pour l'A.L.S.H entre la C.A.F de la Corse du Sud et la Commune de Propriano,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2012 relative au renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse entre la Commune, la CAF et la MSA (Crèche et A.L.S.H.),

Vu les propositions de Contrat Enfance et Jeunesse élaborées suite à la réunion du Comité de Pilotage du Contrat Enfance et Jeunesse en date du 02 juillet 2015,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat « Enfance et Jeunesse » été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud et la Mutualité Sociale Agricole de la Région Corse, afin d'obtenir la participation de ces organismes aux frais de fonctionnement de la Crèche et de l'A.L.S.H.

Le Maire expose au Conseil Municipal que ce contrat d'objectifs et de financement est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de le renouveler pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat entre la Commune de Propriano, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud et la Mutualité Sociale Agricole de la région Corse.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

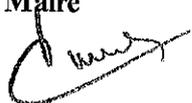
02A-212002497-20160401-2016-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à PROPRIANO, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Classement au titre des Monuments historiques de l'orgue de l'église paroissiale Notre Dame de la Miséricorde de Propriano.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et notamment son article L.622-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2013 demandant le classement au titre des monuments historiques de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de la Miséricorde ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Ministère de la Culture et de la Communication propose le classement au titre des Monuments historiques de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de la Miséricorde.

Celui-ci a été construit par les frères Henri et Félix VIGNOLO, facteurs d'orgues à Marseille, qui ont été formés dans l'atelier de François MADER où ils sont entrés vers 1869.

L'orgue de l'Eglise Notre Dame de la Miséricorde de Propriano est le seul orgue de la maison VIGNOLO connu en Corse, qui plus est un des rares exemples de facture de style romantique ou symphonique sur l'île.

L'intérêt historique de l'orgue et de ses créateurs justifient son classement au titre des Monuments Historiques.

Après l'avis favorable des membres de la 5<sup>ème</sup> section de la Commission Nationale des Monuments Historiques en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Ministre statuera sur la proposition de classement par arrêté ministériel.

L'accord préalable du propriétaire est exigé.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter le classement au titre des Monuments historiques de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de la Miséricorde de Propriano, conformément à l'article 622-3 du Code du Patrimoine.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**-AUTORISE le Maire à accepter le classement au titre des monuments historiques de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de la Miséricorde.**

**-CHARGE le Maire à transmettre la présente délibération au Directeur Régional des affaires Culturelles.**

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Vente SNC VALINCO/Commune.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 à L.2241-7,

Le Maire indique au Conseil Municipal que la SNC Valinco a proposé de nous céder pour l'euro symbolique deux parcelles lui appartenant : N°173 de 14a 11ca et N°174 de 23a 16ca de la section AE au lieu dit Vigna Majo.

Conformément à l'article 23 de la loi N°2001-1168 du 11 décembre 2001, les collectivités territoriales de plus de 2000 habitants n'ont pas obligation de demander l'avis du service des domaines pour toute acquisition dont le seuil est fixé à 75 000 €.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la cession de ces deux parcelles à la Commune permet la régularisation de la mise en place de clôtures et la création de voirie au stade municipal.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la cession par la SNC Valinco au profit de la Commune des parcelles AE 173 et AE 174.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Renouvellement convention d'occupation du domaine public T.D.F.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2004 relative à la convention d'occupation du domaine public entre la Commune et T.D.F,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2012 relative à l'avenant N°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Commune et T.D.F,

Vu la demande de T.D.F en date du 25 février 2016,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention en date du 25 Août 2004 établie pour une durée de douze ans, la Commune de Propriano autorisait l'occupation par la S.A Télédiffusion de France, d'un bien dépendant du domaine public, situé à Propriano, au lieu dit Turiciola.

Le Maire indique au Conseil Municipal que cette convention va arriver à échéance le 27 septembre 2016 et qu'il est nécessaire de la renouveler pour une durée de 12 années.

La redevance d'occupation comprendra :

- Une partie fixe de 3000 €,
- Une partie variable de 1500 € par opérateur installé.

A ce jour, compte tenu de la présence de 2 opérateurs de communications électroniques, la redevance s'élève à 6000 €.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

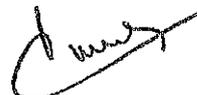
- APPROUVE le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec la S.A T.D.F.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Autorisation d'Occupation Temporaire Plage du Lido.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la demande de l'Association Educ-Loisirs,

Considérant la convention de concession des plages de Scoglio Longo et de Purraja liant la Commune de Propriano à l'Etat, pour une durée de 12 ans s'achevant le 31 décembre 2019.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public maritime par l'Association Educ-Loisirs, sur la plage du Lido, afin de développer des activités ludiques à destination d'enfants.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**-AUTORISE le Maire à signer un contrat d'occupation du domaine public maritime avec l'association Educ-Loisirs pour la durée résiduelle de la convention de concession liant la Commune à l'Etat.**

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Avenant N°1 au bail de la Gendarmerie.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2004 relative au bail de location de la caserne de Propriano,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2012 relative au renouvellement du bail de la Brigade de Gendarmerie de Propriano,

Vu le courrier de Madame le Capitaine Karine Latapie du groupement de Gendarmerie de la Corse du Sud en date du 03 février 2016,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de la brigade de gendarmerie de Propriano a été renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une durée de 9 ans et un loyer annuel de : 69 399.54 €.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision de ce bail, après consultation de France Domaine par le groupement de Gendarmerie de la Corse du Sud, le loyer a été fixé à 68 848.75 € par avenant.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- APPROUVE l'avenant N°1 au bail de la Gendarmerie.
- AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Attribution du marché pour le nettoyage du cimetière 2016-2018.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 26 II 2<sup>o</sup>,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 29 février 2016 pour le nettoyage du cimetière de Propriano.

La seule proposition est celle de la SARL ARBA BARONA, représentée par Monsieur CHRISTODOULATOS YOUL, sise : 11 Pinedda à PROPRIANO (20110), d'un montant de : 19 250 € H.T. soit : 23 100 € T.T.C, pour une année de nettoyage

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché relatif au nettoyage du cimetière pour une durée de 3 ans (2016 à 2018).
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2013 à l'article 61521.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Attribution du marché pour le nettoyage des plages 2016-2018.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 26 II 2<sup>o</sup>,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 29 février 2016 pour le nettoyage des plages de Propriano.

La seule proposition est celle de la SARL ARBA BARONA, représentée par Monsieur CHRISTODOULATOS YOUL, sise : 11 Pinedda à PROPRIANO (20110), d'un montant de : 23 410 € H.T. soit : 28 092 € T.T.C, pour une saison de nettoyage.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché relatif au nettoyage des plages pour une durée de 3 ans (2016 à 2018).
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2013 à l'article 61521.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Attribution du marché de travaux de voirie rue Bonaparte et Quartier Grossetti.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 26 II 2°,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 10 février 2016 pour des travaux de voirie rue Bonaparte et Quartier Grossetti.

Les entreprises qui ont remis une offre sont les suivantes :

- SAS M.T.P,
- SARL Spanu et Frères.

Après l'analyse des offres c'est la proposition de la SAS M.T.P avec une offre à 70 828.70 € HT inférieure à l'estimation (81 388 € HT) qui a été retenue.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **D'ATTRIBUER** marché de travaux de voirie rue Bonaparte et quartier Grossetti à la SAS M.T.P.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2016 à l'article 2312 de l'opération 180.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Avenant N°1 marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Gymnase.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération en date du 6 février 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprise Bizoux- D'Ortoli- Sinetic-ISB- Coll, pour un montant de 364 800 € HT soit 437 760 € TTC, sur la base d'une enveloppe financière réservée aux travaux de 2 400 000,00 € HT.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'au stade de l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé, il a été constaté que l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ce projet devait être revue pour être portée à 2 720 000 € HT, valeur janvier 2016, soit une augmentation de 320 000,00 € HT (+13,33%).

Cette augmentation étant supérieure au seuil de 5% (article 3.2 de l'acte d'engagement), la rémunération définitive de maîtrise d'œuvre devrait être revue à la hausse.

Cependant, dans le cadre de la négociation relative à la procédure de concours, le groupement s'est engagé à conserver en l'état la rémunération de 364 800,00 € HT, jusqu'à hauteur d'un montant de travaux bâtiment de 2 800 000,00 € HT.

Par conséquent, la rémunération définitive reste égale à la rémunération provisoire, soit 364 800,00 € HT.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**-D'HABILITER le Maire à signer un avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Gymnase.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Attribution des marchés pour la construction du Gymnase.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

**Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26-II-5, 28 et 72,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 mars 2013 approuvant le projet de construction d'un gymnase et le plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 février 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 février 2015 attribuant les marchés relatifs aux prestations annexes dans le cadre de la construction du gymnase,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2015 approuvant le nouveau plan de financement du projet de construction d'un gymnase,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 27 janvier 2016 pour la construction d'un gymnase et après analyse des offres remises, les propositions suivantes ont été retenues :

-Pour le lot N°1 : « Terrassements- Gros-œuvre-Etanchéité – VRD », l'offre de la SAS Roch LEANDRI BTP avec une proposition de base à 1 158 847.81 € HT + une option à 136 153.78 € HT soit au total 1 295 001.59 € HT.

-Pour le lot N°2 : « Charpente métallique – Couverture- Bardages- Serrureries », l'offre de la SARL BASTIA CHARPENTES ARMATURES avec une proposition de base à 682 203.70 € HT + une option à 8 207.60 € HT soit au total 690 411.30 € HT.

-Pour le lot N°3 : « Menuiseries intérieures et extérieures », l'offre de la SARL TMBA avec une proposition de base à 170 536.00 € HT + une option à 3 135.60 € HT soit au total 173 671.60 € HT.

- Pour le lot N°4 : « Plâtrerie/Peinture », l'offre de l'entreprise JANDAURECK avec une proposition à 87 806.34 € HT.

-Pour le lot N°5 : « Revêtement sol sportif », l'offre de la SAS ST GROUPE avec une proposition de base à 87 918.29 € HT.

-Pour le lot N°6 : « Equipement sportif/Mobilier », l'offre de la SARL URBA20 avec une proposition de base à 42 541.50 € HT.

-Pour le lot N°7 : « Appareils élévateurs », l'offre de la SA KONE avec une proposition à 21 250 € HT.

-Pour le lot N°8 : « Plomberie/Sanitaires », l'offre retenue est celle de la SARL PROCLIM avec une proposition à 48 376.08 € HT.

-Pour le lot N°9 : « Chauffage/Climatisation », les 3 offres remises sont au-dessus de l'estimation. Ce lot est déclaré infructueux.

-Pour le lot N°10 : « Electricité/ Courant faible », les 5 offres remises sont au-dessus de l'estimation. Ce lot est déclaré infructueux.

**Délibération du Conseil Municipal du : 1<sup>er</sup> avril 2016 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

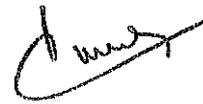
- **AUTORISE** le Maire à signer les Marchés de travaux de construction d'un Gymnase.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016 à l'article 2313 de l'opération 213.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



**Paul-Marie BARTOLI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**Mairie de Propriano**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet :** Vote du plan de financement N°2 relatif aux cuves de carburant aviation à l'aérodrome de Tavarìa.

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération en date du 24 juin 2015 relative au plan de financement du projet d'installation de stations compacts de carburant aviation sur le site de l'aérodrome de Tavarìa,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le plan de financement initial, afin d'être éligible au fonds de soutien à l'investissement local.

Il propose de voter le plan de financement suivant :

- ETAT : 56% (Fonds de soutien) .....174 360 € HT.
- C.T.C : 8% (D.Q).....25 000 € H.T.
- CD 2A : 8%.....25 000 € H.T.
- CCIACS : 8%.....25 000 € HT.
- COMMUNE : 20%.....62 340 € H.T.

**TOTAL : 311 700 € H.T.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- VOTE le nouveau plan de financement relatif aux cuves de carburant aviation à l'aérodrome de Tavarìa.
- AUTORISE le Maire à solliciter les partenaires financiers concernés.
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2016 à l'article 2153 de l'opération 159.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet** : Approbation du projet et vote du plan de financement du projet de vidéosurveillance à l'aérodrome de Tavarìa.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après l'installation de deux cuves de carburant aviation à l'aérodrome de Tavarìa, il sera nécessaire de mettre en place un système de vidéosurveillance.

Ce projet étant éligible à la D.E.T.R.

Le plan de financement proposé par le Maire est le suivant :

- ETAT (DETR) 20 %.....2 422 € HT.
  - Commune 80%.....9 688 € HT.
- Soit un Total de :.....12 110 € HT.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de mise en place d'un système de vidéosurveillance à l'aérodrome de Tavarìa.
- **VOTE** le plan de financement proposé.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Approbation du rapport de la CLECT 2015.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. du 12 février 2016,

Le Maire rappelle que la C.L.E.C.T. installée le 12 février 2016 est chargée d'évaluer les dépenses et les recettes transférées à la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco par chacune des treize communes de l'intercommunalité.

Le Maire explique que ces dépenses et recettes sont détaillées dans les tableaux figurant dans le rapport de la C.L.E.C.T. approuvé par celle-ci, adressé par pli recommandé avec accusé de réception à chacun des treize Maires.

Le Maire rappelle en outre que les compensations négatives concernant les petites Communes (moins de 400 h) de l'intercommunalité seront compensées à hauteur de 90% par l'attribution et le versement d'une dotation de solidarité communautaire par la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco.

Le Maire propose, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (article 1609 nonies C IV et V) et du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-5 et L.5214-23) d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. joint à la présente délibération tel qu'il a été finalisé et validé lors de la réunion du 12 février 2016.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**-APPROUVE le rapport de la C.L.E.C.T. tel qu'il a été finalisé et validé lors de la réunion du 12 février 2016.**

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

  
Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2015.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisées par la Trésorière en poste à Sartène et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavaria.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion de la Trésorière,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**-ADOpte les Comptes de Gestion (de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavaria) du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 9H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet** : Approbation des comptes administratifs 2015.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2122-21 et L.2343.1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2015 approuvant les Budgets Primitifs de la Ville, du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2015.

Vu les délibérations en date du 31 août et 5 décembre 2015 approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2015.

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution des Budgets de l'exercice 2015.

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Ange LARI conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les Comptes Administratifs pour l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

\* **BUDGET VILLE** :

	<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	3 117 071.56	5 083 878.51
<u>Recettes réalisées :</u>	1 751 363.56	5 420 787.03
Résultat de l'exercice 2015 :	-1 365 708.00	+336 908.52
Résultat de clôture de l'exercice 2014 :	1 257 430.65	327 127.25
Part affecté à l'investissement Exercice 2015 :	0.00	42 475.00
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00	-27 127.35
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2015 :</u>		
Excédent :		+636 908.42
Déficit :	-108 277.35	

**Délibération du Conseil Municipal du : 1<sup>er</sup> avril 2016 (SUITE)**

**\* BUDGET PORT DE PLAISANCE**

	<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	3 506 142.71	1 740 554.70
<u>Recettes réalisées :</u>	3 771 474.21	1 761 982.38
<u>Résultat de l'exercice 2015 :</u>	+265 331.50	+21 427.68
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2014 :</u>	-619 689.97	+645 687.32
<u>Part affecté à l'investissement Exercice 2015 :</u>	0.00	645 687.32
<u>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :</u>	0.00	0.00
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2015 :</u>		
Excédent :		+21 427.68
Déficit :	-354 358.47	

**\* BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

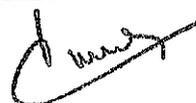
	<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses réalisées :</u>	0.00	43 357.24
<u>Recettes réalisées :</u>	5 302.74	31 636.57
<u>Résultat de l'exercice 2015 :</u>	+5 302.74	-11 720.67
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2014 :</u>	+95 012.52	+39 281.04
<u>Part affecté à l'investissement Exercice 2015 :</u>	0.00	0.00
<u>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :</u>	0.00	0.00
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2015 :</u>		
Excédent :	+100 315.26	+27 560.37
Déficit :		

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
 Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 9H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet** : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2015.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2015 de la Ville,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M14 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2015 de la ville présente :

- Un excédent de fonctionnement de : **636 908.42 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015</b>	
A) – Résultat de l'exercice 2015 :	+336 908.52
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2014)	+ 327 127.25
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	- 27 127.35
D) – Résultat à affecter (A + B + C)	+ 636 908.52
E) – Solde d'exécution d'investissement 2015 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-108 277.35
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2015: * Besoin de financement * Excédent de financement	+67 273.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-41 004.35
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	
(pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+348 032.00
2- Report De fonctionnement R 002	+288 876,42

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
 ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

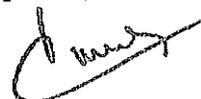
02A-212002497-20160401-2016-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
 Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du budget du port de plaisance pour l'exercice 2015.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2015 du port de plaisance, Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2015 du port de plaisance présente :

- Un excédent d'exploitation de : 21 427.68 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION 2015</b>	
A) – Résultat de l'exercice 2015 :	+21 427.68
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2014)	0.00
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+ 21 427.68
E) – Solde d'exécution d'investissement 2015 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-354 358.47
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2015: * Besoin de financement * Excédent de financement	+281 363.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-72 995.47
<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+21 427.68
2- Report De fonctionnement R 002	0.00

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
 ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
 Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet :** Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2015.

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2015 de l'aérodrome de Tavarìa, Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2015 de l'aérodrome de Tavarìa présente :

- Un excédent d'exploitation de : 27 560.37 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION 2015</b>	
A) – Résultat de l'exercice 2015 :	-11 720.67
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2014)	+39 281.04
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+C)	+ 27 560.37
E) – Solde d'exécution d'investissement 2015 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	+5 302.74
F) – Solde des restes à réaliser d'investissement 2015: * Besoin de financement * Excédent de financement	-33 000.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-27 697.26
<b>DECISION D'AFFECTATION</b> (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2- Report De fonctionnement R 002	+27 560.37

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-020-DE

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016  
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Impôts locaux – Vote des taux 2016.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes d'habitation, les taxes foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2016,

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu de cette année.

**- CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 1 795 880 €.**

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour l'année 2016.**

<u>Taxes</u>	<u>Taux année 2015</u>	<u>Taux année 2016</u>
TH	13,95	13,95
TFB	16,60	16,60
TFNB	53,62	53,62

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Subvention d'Exploitation 2016 au Port de Plaisance de Propriano.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

**Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que : Conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) communaux, exploités en régie, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

En conséquence, l'article L.2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. L'article L.2224-2 du C.G.C.T. prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements. L'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- 1- Si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- 2- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
- 3- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune a pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget du port de plaisance ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'exploitation.

Les investissements achevés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 17.773.481 € H.T. pour les travaux maritimes et rappelons que les travaux terrestres ont coûté : 2.442.532 € H.T. La suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs, alors qu'ils ont été augmentés chaque année de façon importante depuis 2008, la dernière augmentation des tarifs du Port ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2015, rectifiée le 12 février 2016 ainsi que l'augmentation de la redevance des A.O.T. sur le D.P.M. a été approuvée par délibération du 10 novembre 2014.

Considérant :

- l'obligation pour la collectivité du recours à l'emprunt à hauteur de 16M€ pour financer ces travaux.
- l'importance des charges financières (Intérêts des Emprunts) qui s'élève pour l'exercice 2016 à : 513 007 €.
- l'affectation totale du résultat d'exploitation de 2015 de : 21 428 € à la section d'investissement.

Considérant que les très lourds investissements sont très récents (achevés en 2015), le Maire indique que la prise en charge par le budget général a un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée et qu'elle doit être seulement envisagée pour les exercices 2016 à 2019.

Considérant la négociation engagée avec le Pdt du Conseil Départemental 2A sur la demande d'allègement d'emprunts.

Le Maire expose que les trois conditions prévues à l'article L.2224-2 du C.G.C.T. sont réunies.

Il est donc nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'exploitation de la section de fonctionnement du budget principal de la ville vers la section d'exploitation du budget annexe du port de plaisance d'un montant de : 102 117 € pour l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **VOTE le versement d'une subvention d'exploitation au Budget annexe du port de plaisance de : 102 117 € pour l'exercice 2016.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**

**ET ONT SIGNED AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet** : Subvention d'Équipement 2016 au Port de Plaisance de Propriano.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

**Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que : Conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) communaux, exploités en régie, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

En conséquence, l'article L.2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. L'article L.2224-2 du C.G.C.T. prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements. L'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- 1- Si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- 2- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
- 3- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune a pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget du port de plaisance ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'exploitation et d'investissement.

Les investissements, achevés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 17.733.481 € H.T. pour les travaux maritimes et rappelons que les travaux terrestres ont coûté : 2.442.532 € H. La suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs, alors qu'ils ont été augmentés chaque année de façon importante depuis 2008, la dernière augmentation des tarifs du port ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2015 rectifiée le 12 février 2016, ainsi que l'augmentation de la redevance des A.O.T. sur le D.P.M. a été approuvée par délibération du 10 novembre 2014. Considérant :

- l'obligation pour la collectivité du recours à l'emprunt à hauteur de 16M€ pour financer ces travaux.
- l'importance des annuités de la dette (capital des emprunts) qui s'élève pour l'exercice 2016 à : 650.175 €.
- le déficit de la section d'investissement qui s'élève pour l'exercice 2015 à : 354 358,47 €.

Considérant que les très lourds investissements sont très récents (achevés en 2015), le Maire indique que la prise en charge par le budget général a un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée et qu'elle doit être seulement envisagée pour les exercices 2016 à 2019.

Considérant la négociation engagée avec le Pdt du Conseil Départemental 2A sur la demande d'allègement d'emprunts.

Le Maire expose que les trois conditions prévues à l'article L.2224-2 du C.G.C.T. sont réunies.

Il est donc nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équipement de la section de fonctionnement du budget principal de la ville vers la section d'investissement du budget annexe du port de plaisance d'un montant de : 417 960 € pour l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **VOTE le versement d'une subvention d'équipement au Budget annexe du port de plaisance de : 417 960 € pour l'exercice 2016.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**

**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-023-DE

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an Deux Mille Seize et le 1<sup>er</sup> avril à 09H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Budgets Primitifs pour l'exercice 2016.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Charlotte CESARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Marie-Françoise MOZZICONACCI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Carine GARIOD-NICOLAI à Charlotte CESARI, Jacqueline GIANNETTI à Santa DUVAL, Diana GUIGLI à Alain FAGGIANI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Blanche MONDOLONI à Elisabeth TABERNER, Jean-Baptiste OLLANDINI à André CASSETARI, Myriam PUTHOD-HONORE à François MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO à Virgile CAVALLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI.

**Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982). Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavaria.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** les Budgets Primitifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

\* **BUDGET VILLE :**

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	6 446 114 €	6 446 114 €
- Fonctionnement	5 415 351 €	5 415 351 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 861 465 €</b>	<b>11 861 465 €</b>

\* **BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	1 358 077 €	1 358 077 €
- Exploitation	2 002 733 €	2 002 733 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 360 810 €</b>	<b>3 360 810 €</b>

\* **BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	358 856 €	358 856 €
- Exploitation	221 270 €	221 270 €
<b>TOTAL</b>	<b>580 126 €</b>	<b>580 126 €</b>

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2016 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M14 et M4.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20160401-2016-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Fait à Propriano, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

